

Conforme au règlement européen CE 1907/2006 et à ses amendements

## Finale liquid

Code : 101805E Version : 3 Date de révision : 13 Octobre 2009

### 1. Identification du produit chimique et de la personne physique ou morale responsable de sa mise sur le marché

#### Identification de la substance ou de la préparation

Nom du produit : Finale liquid  
 Utilisation du produit : Additif  
 produit uniquement pour usage professionnel

#### Identification de la société/entreprise

Producteur/ : ECOLAB Snc  
 Distributeur/ 8, rue Rouget de Lisle  
 Importateur FR-92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex  
 FRANCE  
 Tel +33 (0)1 40 93 93 94  
 Fax +33 (0)1 40 93 94 98  
 ACV.Institutional@ecolab.com  
 Téléphone d'urgence: 01 45 42 59 59 (ORFILA)

centre anti-poison : Tél centre anti-poison: 03 83 32 36 36 (Nancy)

### 2. Identification des dangers

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : C; R34  
 Human health hazards : Provoque des brûlures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

### 3. Composition/Informations sur les composants

#### Fiche d'information sur les composants en accord avec le règlement détergent 648/2004/CE:

Ne contient pas de composants selon le Règlement détergent 648/2004/EC.

Substance/préparation : Préparation

Nom des substances	EINECS	CAS	%	Classification
acide formique	200-579-1	64-18-6	50 - 100	C; R35 [1] [2]
Voyez section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

[3] Substance PBT

[4] Substance vPvB

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

## 4. Premiers secours

### Premiers secours

- Inhalation** : Transporter la personne incommodée à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec la peau** : Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin immédiatement.
- Contact avec les yeux** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

**Traitements spécifiques** : Non disponible.

**Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.**

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction - Utilisables** : En cas d'incendie, asperger d'eau (en brouillard), de mousse, de poudre chimique ou CO2
- Moyens d'extinction - Non utilisables** : Aucun connu.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## 6. Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

- Précautions individuelles** : Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Précautions relatives à l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation.
- Petit déversement :** Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié.
- Grand déversement accidentel** : Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). La substance déversée peut être neutralisée avec du carbonate de sodium, du bicarbonate de sodium ou de l'hydroxyde de sodium.

**Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.**

## 7. Manipulation et stockage

- Manipulation** : Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Tenir à l'écart des bases. Après la manipulation, toujours bien se laver les mains à l'eau et au savon.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Séparer des bases. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé.
- Stockage entre les températures suivantes: 5 et 40°C

## Finale liquid

Matériaux d'emballage  
recommandés

: Conserver dans l'emballage d'origine.

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

### Nom des substances

Acide formique

### Limites d'exposition professionnelle

INRS (France, 12/2007).

VME: 9 mg/m<sup>3</sup> 8 heure(s).

VME: 5 ppm 8 heure(s).

### Contrôle de l'exposition

Contrôle de l'exposition  
professionnelle

: Les ouvriers exposés à des concentrations supérieures à la limite d'exposition doivent porter des appareils de protection respiratoire appropriés et homologués.

Protection respiratoire  
(EN 143, 14387)

: Les conditions d'utilisation normales et prévues du produit ne nécessitent pas l'emploi d'un appareil de protection respiratoire.

Protection des mains  
(EN 374)

: 1 - 4 heures : caoutchouc butyle , caoutchouc nitrile

Protection des yeux  
(EN 166)

: Lunettes de protection, écran partiel ou total du visage

Protection de la peau  
(EN 14605)

: Tablier de sécurité . Chaussures de protection appropriées.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

### Informations générales

Aspect

État physique

: Liquide.

Couleur

: Jaunâtre.

Odeur

: Acre.

### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pH

: 0.7 (100%)

Point d'ébullition

: Non disponible.

Point de fusion

: Non disponible.

Point d'éclair

: > 100°C

Inflammabilité (solide, gaz)

: Non applicable.

Propriétés d'explosivité

: Non applicable.

Limites d'explosivité

: Non applicable.

Propriétés comburantes

: Non disponible.

Pression de vapeur

: Non applicable.

Masse volumique

: 1.14 g/cm<sup>3</sup> (20 °C)

Solubilité

: Facilement soluble dans l'eau froide, l'eau chaude.

Coefficient de partage n-  
octanol/eau

: Non applicable.

Viscosité

: Non disponible.

Densité de vapeur

: Non disponible.

Taux d'évaporation (acétate  
de butyle = 1)

: Non applicable.

## 10. Stabilité et réactivité

Stabilité

: Produit stable en condition normale d'utilisation.  
Ne pas mélanger avec d'autres produits.

**11. Informations toxicologiques****Effets aigus potentiels sur la santé**

- Inhalation** :  Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire.
- Ingestion** :  Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.
- Contact avec la peau** :  Provoque des brûlures.
- Contact avec les yeux** :  Provoque des brûlures.
- Cancérogénicité** :  Aucun effet important ou danger critique connu.
- Mutagénicité** :  Aucun effet important ou danger critique connu.
- Toxicité pour la reproduction** :  Aucun effet important ou danger critique connu.

**12. Informations écologiques****Écotoxicité**

La préparation n'est pas classée dangereux pour l'environnement conformément à la directive 1999/45/EC

**Persistance et dégradabilité**

Lors du rejet de produits acides ou alcalins dans des systèmes de tout-à-l'égout, il faut veiller à ce que les eaux usées rejetées ne sortent pas d'une plage de pH comprise entre 6 et 10 parce que des écarts de valeur de pH peuvent causer des dérangements dans des canaux d'eaux usées et des stations d'épuration biologiques. L'application des directives de rejet locales prime. La biodégradabilité de la somme des composants organiques contenus dans le produit a été évaluée et atteint des valeurs de DBO/DCO ou de dégagement de CO<sub>2</sub> > 60% ou de réduction en COD > 70% - seuils de classification 'readily biodegradable' (p.e. selon la méthode 301 de l'OCDE)

**13. Considérations relatives à l'élimination**

- Méthodes d'élimination des déchets** :  Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains, le milieu aquatique environnant, tout égout ou conduit d'évacuation. Peut suivre la filière déchet d'emballage après vidange complète. L'emballage peut être recyclé seulement s'il est complètement vide.
- Catalogue Européen des Déchets** : 200114\*

**14. Informations relatives au transport****Réglementation internationale du transport**

Informations réglementaires	Numéro UN	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
<b>Classe ADR/RID</b>	<input checked="" type="checkbox"/> UN3412	<input checked="" type="checkbox"/> FORMIC ACID solution	8	II	8
<b>Classe IMDG</b>	<input checked="" type="checkbox"/> UN1779	FORMIC ACID solution	8	II	8

**Veillez observer les instructions particulières d'emballage pour le transport aérien.**

## 15. Informations réglementaires

### Réglementations de l'Union Européenne

Symbole/symboles de dangers :



Corrosif

Contient :

acide formique

Phrases de risque :

R34- Provoque des brûlures.

Conseils de prudence :

S2- Conserver hors de la portée des enfants.  
S26- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.  
S36/37/39- Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.  
S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

## 16. Autres données

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - France

: R34- Provoque des brûlures.  
R35- Provoque de graves brûlures.

### Historique

Date d'impression :

13 Octobre 2009

Date de révision :

13 Octobre 2009

Version :

3

Élaborée par :

Service des affaires réglementaires d'Ecolab pour l'Europe

### Avis au lecteur

*Fiche élaborée en prenant en compte les informations des fiches données de sécurité des substances entrant dans la composition du produit.*